

Association Court-circuit

CHARTRE

à lire et à signer par tout nouvel adhérent

1
Idée phare du consortium 'Le galline felici' de Sicile dont l'activité dépasse largement le cadre de l'agriculture 'bio' et propose un autre modèle de société.

3
En acceptant les intermédiaires en accord avec notre éthique et en privilégiant les producteurs en qui nous avons confiance proches de nous.

5
Court circuit rend visite à chaque producteur pour faire sa connaissance, voir son exploitation et parler avec lui de ses méthodes de travail.

7
Ces informations sont disponibles sur le site de court circuit, ou en contactant les relais et les référents.

9
Voir article 2 du règlement intérieur : "Emprises territoriales des actions de l'association".

L'association Court Circuit s'inscrit dans l'esprit de " Il consumo critico " ¹ (la consommation critique) mis en avant par les GAS (groupes d'achats solidaires) italiens. Elle propose un changement de nos modes de consommation et participe par là-même à une transition économique, écologique et sociale nécessaire.

L'association privilégie autant que possible les produits issus de l'agriculture biologique² ainsi que le goût et la qualité des produits pour la santé de l'humain et de la planète.

Les achats en circuits courts³, organisés par les adhérents, se font, non pas pour obtenir les prix les plus bas, mais pour obtenir des prix justes. Ceux-ci sont considérés comme justes quand ils permettent la rémunération correcte des producteurs et des éventuels intermédiaires, le respect des conditions de travail et d'emploi de leurs salariés, ainsi que la préservation de l'environnement. Solidarité⁴, confiance et transparence⁵ entre les producteurs et les adhérents sont la base des échanges.

Les adhérents s'organisent en groupes⁶ et sous groupes, participent collectivement aux commandes et aux livraisons.

Les adhérents connaissent⁷ les informations sur les produits, les producteurs et les conditions de transport et de distribution.

Les achats directs, qui évitent les intermédiaires en désaccord avec nos valeurs, se font pour une consommation directe⁸, raisonnable, familiale et sans revente possible.

L'emprise territoriale⁹ est définie dans le règlement intérieur et ne peut varier que par une décision de l'Assemblée Générale.

2
S'ils ne sont pas labélisés les producteurs doivent en suivre au plus près le cahier des charges et être acquis à notre confiance. Nous accordons aussi notre confiance à des producteurs non bio qui suivent cependant une démarche que nous souhaitons soutenir.

4
Court Circuit met à disposition une page sur son site pour chaque producteur, propose un accompagnement et lui porte un soutien éventuel en cas de demande de sa part.

6
Adhérer à Court Circuit c'est être rattaché à un groupe de consommateurs qui prennent leur part dans la vie de l'association.

8
voir article 6 du règlement intérieur : "Organisation des commandes".